

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 OCTOBRE 2024

Date de Convocation : 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mme GIRARD Caroline.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy, GADRÉ Roger, MAGNIER Christophe, SOMAZZI Laurent, SUEUR Charles, VANDOO LAEGHE Cédric.

Etait absent excusé : M. LEVOIR Stéphane ayant donné pouvoir à M. DEHOSTINGUE Cyprien.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

Lecture du compte rendu de la réunion du 23 septembre 2024.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^e CLASSE SUIVI D'UNE CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^e CLASSE – DELIBERATION MODIFIANT ET FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi et de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du surcroît de travail du poste de la Secrétaire de Mairie, il convient de modifier la durée du temps de travail, d'où suppression d'emploi suivi d'une création d'emploi ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 08 octobre 2024.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'Assemblée Délibérante le 14 juin 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de rédacteur principal de 1^e classe, permanent à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires, suite à la modification de la durée du temps de travail du poste de la Secrétaire de Mairie pour surcroît de travail.

- La création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1^e classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} décembre 2024.

Cet emploi sera pourvu par la Secrétaire de Mairie actuellement en poste, fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur principal de 1^e classe.

Oùï l'exposé et les propositions de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents (10 pour, 0 contre)

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le tableau des emplois ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 08 octobre 2024 ;

Décide :

- d'adopter les propositions de Monsieur le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2024 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1 temps complet

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Rédacteur territorial (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 18/35 ^{ème}
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1 à raison de 7,66 ^e /35 ^{ème} (= 7 h 40)
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1 à raison de 7,66 ^e /35 ^{ème} (= 7 h 40) (en attente de suppression, dès lors la nomination de Mme BLONDEAUX Sylvie en qualité d'Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe)

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DES LANTERNES PAR DES LEDS VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de modernisation de l'éclairage public (remplacement des lanternes non-LED par des LED) adopté par le Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023, et présente le devis établi par les Sociétés FD RESEAUX et CORETEL (Marché AMCA Amiens Métropole) concernant la fourniture de 89 lanternes led pour les voies communales (20 536,75 € HT soit 24 644,10 € TTC) et la dépose des anciens luminaires et repose des nouveaux (10 810,16 € HT soit 12 972,20 € TTC), d'où un total de 31 346,91 € HT soit 37 616,30 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte les devis présentés ci-dessus pour un montant de 31 346,91 € HT soit 37 616,30 € TTC.

La dépense totale, sera inscrite au budget communal 2024 en section d'investissement.

PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES AMIENS METROPOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier qu'il a reçu d'Amiens Métropole concernant le recensement par les communes des mares, bassins et fossés sur leur territoire.

Après réflexion et étude, sont reportés, sur le plan papier fourni par Amiens Métropole, les différents éléments situés sur le territoire de Bovelles.

POINT REUNION DES MAIRES AMIENS METROPOLE DU 05 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le marché actuel de collecte aux portes à porte des déchets ménagers.
- le projet du nouveau marché envisagé.

QUESTIONS DIVERSES

* Espace vert : taille d'un massif :

Il s'avère nécessaire de tailler le massif au STOP de la rue Jean-Marie Barras et de la rue Louis Leclercq pour cause de manque de visibilité.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,